



## Commentaire de la loi sur le travail et des ordonnances 1 et 2 : Liste des modifications

Article	Date	Modifications	Genre : 1) rédactionnel 2) mineur 3) sur le fond
<b>2022</b>			
<b>Commentaire de la loi sur le travail</b>			
Art. 24	avril 2022	Adaptation au contenu du nouvel art. 40 OLT 1	2
<b>Commentaires de l'ordonnance 1</b>			
Art. 27	avril 2022	Modification du champ d'application à la pratique	3
Art. 28	avril 2022	Adaptation de l'art. à la pratique	2
Art. 40	avril 2022	Modification des compétences en matière de délivrance de permis de travail	3
Art. 41	avril 2022	Introduction des nouvelles alinéas concernant les délais des demandes de permis de travail	2
<b>Commentaires de l'ordonnance 2</b>			
Art. 12	avril 2022	Adaptation de la formulation de l'alinéa 2 et 2bis	1
Art. 27	avril 2022	Modification du champ d'application à la pratique	3
Art. 27a	avril 2022	Adaptations de la règle pour le travail de nuit et l'introduction d'une nouvelle alinéa 2 concernant la préparation de viande fraîche et de mets de traiteur	2
Art. 43 / 43a	avril 2022	Nouvelle disposition qui intègre l'art. 43a OLT 2	3
Art. 48	avril 2022	Elargissement du champ d'application de cette disposition	3
Art. 51	avril 2022	Modification du champ d'application de cette disposition	3
Art. 51a	avril 2022	Nouvelle disposition concernant les travaux de maintenance	3
Art. 51b	avril 2022	Nouvelle disposition concernant les entreprises effectuant le service d'hiver	3
Art. 32a	janvier 2022	Précision du terme « dépannage »	1
<b>Annexes</b>			
Annexe OLT 1	avril 2022	Adaptation du champ d'application et introduction de nouveaux procédés de travail	2

<b>2021</b>			
<b>Commentaire de la loi sur le travail</b>			
Art. 36, al. 3 et al. 4	mars 2021	Révision selon la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches (RO 2020 4525)	3
<b>Commentaires de l'ordonnance 2</b>			
Art. 48a	novembre 2021	Introduction d'une nouvelle disposition concernant les entreprises de construction et d'entretien intervenant sur des routes nationales	3
Art. 16 al. 2	juin 2021	Le concept de travailleurs affectés à l'encadrement des pensionnaires est défini de manière large, par ex. il comprend aussi le personnel de cuisine et les techniciens.	2
<b>2020</b>			
<b>Commentaire de la loi sur le travail</b>			
Art. 2	juillet 2020	Adaptation de l'article suite à la modification du Loi sur la durée du travail (LDT)	1
<b>Commentaires de l'ordonnance 1</b>			
Art. 13, al. 1 et al. 3 <sup>bis</sup>	décembre 2020	- Al. 1 : Révision dans le but d'apporter plus de clarté - Al. 3 <sup>bis</sup> : Révision dans le but d'apporter plus de clarté en ce qui concerne les voyages à l'étranger	1 3
Art. 16, al. 1	décembre 2020	Révision dans le but de simplifier et de clarifier la définition de la semaine de travail	2
Art. 32a	décembre 2020	Révision dans le but d'apporter plus de clarté en ce qui concerne la majoration de salaire et le repos compensatoire en cas de travail du dimanche et pendant des jours fériés	3
Art. 39, al. 2, let. b	décembre 2020	Révision dans le but d'apporter plus de clarté et d'adapter le texte à la pratique	2
Art. 41, let. b et g	décembre 2020	Révision dans le but d'apporter plus de clarté et d'adapter le texte à la pratique	2
Art. 42, al. 1, let. d	décembre 2020	Révision dans le but d'adapter le texte à la pratique	2
Art. 45, al. 1 à 5	décembre 2020	Révision dans un but de simplification et d'adaptation à la pratique	2
<b>2019</b>			
<b>Commentaires de l'ordonnance 1</b>			
Art. 13, al. 1 et 3	février 2019	Précision de la question de savoir dans quelle mesure le temps consacré à se changer doit être considéré comme durée du travail au sens de l'al. 1 et adaptation de l'al. 3 au contenu de la version allemande ainsi que précision en ce qui concerne les jeunes travailleurs.	2

<b>Commentaires de l'ordonnance 2</b>			
Art. 52, al. 2 (Art. 14)	décembre 2019	Le chiffre erroné a été corrigé.	1
Art. 32a	décembre 2019	Précision du terme « travaux de maintenance »	1
Art. 14	mars 2019	Révision suite à une demande des partenaires sociaux	2
Art. 23	mars 2019	Révision en raison d'une demande commune des partenaires sociaux de la branche concernée, reprenant la pratique actuelle du SECO en matière de permis sur des questions de vente à l'emporter («take-away») et de services de livraison de plats fonctionnant sur la base de plateformes internet.	2
Art. 24	mars 2019	Adaptation de l'article suite à la modification des articles 14 et 23 OLT 2	2
Art. 32	mars 2019	La notion de concession n'existant plus, l'énoncé de l'article a dû être adapté.	2
Art. 32a	mars 2019	Nouvelle disposition élaborée avec les partenaires sociaux	3
Art. 40	mars 2019	Le terme de loisirs a été introduit afin d'adapter le texte à la version allemande et italienne.	1
<b>2018</b>			
<b>Commentaires de la loi sur le travail</b>			
Art. 4	mars 2018	Mention de la jurisprudence du Tribunal fédéral	2
<b>Commentaires de l'ordonnance 2</b>			
Art. 2	mars 2018	Précision de la notion de « petites entreprises artisanales »	2
Art. 8b	février 2018	nouvel article	3
Art. 18	février 2018	Adaptation : cette disposition ne concerne désormais plus que la médecine humaine et non plus les cabinets vétérinaires.	2
Art. 21	février 2018	Rassemblement des cliniques vétérinaires et des cabinets vétérinaires dans la même disposition et introduction d'une nouvelle règle concernant le service de piquet.	3
<b>2017</b>			
<b>Commentaires de la loi sur le travail</b>			
Art. 59	janvier 2017	Correction à la suite de la révision du CP	1
<b>Commentaires de l'ordonnance 1</b>			
Art. 5, al. 2 (Art.14)	septembre 2017	Le chiffre erroné a été corrigé.	1
Art. 5	mai 2017	Ajout d'une précision concernant les entreprises qui travaillent le lait	2
Art. 27	mai 2017	Interprétation du besoin urgent selon l'art. 27 al. 2 OLT 1	1

Art. 33	février 2017	Precisazione concernente il calcolo del supplemento salariale	2
<b>Commentaires de l'ordonnance 2</b>			
Art. 15	décembre 2017	Reprise sous l'art. 12, al. 2 du contenu du commentaire de l'art. 12, al. 2 OLT 2.	2
Art. 26, al. 4	novembre 2017	Les entreprises de services aux voyageurs situées sur les aires des autoroutes sont aussi comprises dans cette disposition.	2
Art. 29	octobre 2017	Précision relative aux magasins de fleurs et aux „Garden Center“	2
Art. 29	mai 2017	Les Garden Center ne tombent plus dans le champ d'application de cette disposition.	3
Art. 8a	janvier 2017	Précision des motifs pour la révision	2
<b>2016</b>			
<b>Commentaires de la loi sur le travail</b>			
Art. 20	mai 2016	Précision sur l'interprétation de l'art. 20 al. 2 LTr	2
<b>Commentaires de l'ordonnance 1</b>			
Art. 74	juillet 2016	Attestation d'age	2
Art. 18	avril 2016	Précision concernant les modalités de fractionnement des pauses	2
Art. 73a Art. 73b	février 2016	Nouveaux articles	3
<b>Commentaires de l'ordonnance 2</b>			
Art. 12	novembre 2016	Explicatio relatives au nouvel alinéa 2 <sup>bis</sup>	2
Art. 52	novembre 2016	Adaptions en raison de l'abrogation de l'alinéa 2 Explications relatives au nouvel article 12 alinéa 2 <sup>bis</sup>	2 2
<b>Table des matières</b>			
adaptée	février 2016	Nouveaux articles	
<b>Index</b>			
nouveau	février 2016	Enregistrement de la durée du travail 173a, 173b	
<b>2015</b>			
<b>Commentaires de la loi sur le travail</b>			
Art. 2	mai 2015	Adaptation suite à l'introduction du nouvel article 30a OLT 2	2
Art. 3, lett. g	août 2015	L'exception a été précisée suite aux différences existantes dans les cantons en matière d'exécution. Les modifications se fondent principalement sur le commentaire <i>Arbeitsvertrag</i> de Kaenel/Rudolph (en lien avec l'art. 347 CO).	2

<b>Commentaires de l'ordonnance 2</b>			
Art. 25	mars 2015	Explications relatives aux nouveaux alinéas 3 et 4	3
Art. 30a	mai 2015	Introduction d'une nouvelle disposition spéciale pour les prestataires de services postaux	3
<b>Table des matières</b>			
adaptée	juillet 2015	Annexe 4.2 (nouvelle ordonnance du DEFR concernant la désignation des centres commerciaux répondant aux besoins du tourisme international visés à l'art. 25, al. 4, de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail	
adaptée	mai 2015	Article 30a OLT 2	
adaptée	mars 2015	Article 25 OLT 2	
<b>Liste des abréviations</b>			
nouveau	mai 2015	LPO Loi sur la poste (RS 783.0), OPO Ordonnance sur la poste (RS 783.01)	
<b>Annexes</b>			
Annexe 3	juillet 2015	Modification de l'ordonnance sur la protection de la maternité : Art. 12, titre et al. 3 Art. 13, al. 2, let. a, al. 3 et 4	3
4.2	juillet 2015	Nouvelle ordonnance du DEFR concernant la désignation des centres commerciaux répondant aux besoins du tourisme international visés à l'art. 25, al. 4, de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail	3
<b>Index</b>			
nouveau	mai 2015	Services postaux 230a	
<b>2014</b>			
<b>Commentaires de la loi sur le travail</b>			
Art. 3 let. f	décembre 2014	L'exception au champ d'application a été précisée, étant donné qu'il convient d'interpréter cet article en prenant en compte le champ d'application de la loi sur le travail à domicile et non pas le CO.	2
Art. 27	avril 2014	Nouvel art. 27, al. 1 <sup>quater</sup> , LTr concernant les magasins de stations-service.	3
Art. 35a	mai 2014	Précision concernant le fait que le temps consacré à l'allaitement est désormais considéré comme temps de travail rémunéré dans les limites prévus à l'art. 60 OLT 1.	2
Art. 59 lit. c	mai 2014	Renvoi spécifique à l'art. 66 OLT 1 supprimé, car déjà mentionné dans le paragraphe.	1
<b>Commentaires de l'ordonnance 1</b>			
Art. 13	mai 2014	Modification suite à la révision de l'art. 60, al. 2 OLT 1.	1

Art. 60, al. 2	mai 2014	Le texte proposé introduit un changement de système : l'employeur est désormais tenu de rémunérer, dans certaines limites, le temps consacré par la travailleuse à l'allaitement.	3
Art. 62 al. 2	mai 2014	Renvoi à l'article 64, al. 3 au lieu du 64, al. 2 OLT 1.	1
Art. 65	mai 2014	Renvoi à l'article 64, al. 3 au lieu du 64, al. 2 OLT 1.	1
Art. 66	mai 2014	Adaptation formelle au droit supérieur et à la pratique qui a cours.	2
<b>Commentaires de l'ordonnance 2</b>			
Art. 26	avril 2014	Adaptation à la modification de loi du 14.12.2012 : les magasins de stations-service dans lesquels le travail de nuit et du dimanche était déjà admis en raison de leur situation et de leur assortiment peuvent désormais occuper du personnel 24 heures sur 24 (jusqu'à présent: la nuit jusqu'à 1 h et le dimanche). Les restrictions qui existaient déjà, et qui concernaient la situation et l'assortiment, demeurent.	3
Art. 33	septembre 2014	Champ d'application : Suppression d'une phrase qui pouvait porter à confusion.	1
Art. 42	avril 2014	Adaptation en raison de la modification de l'art. 26 OLT 2	1
Art. 43a	septembre 2014	Introduction d'une disposition spéciale pour les entreprises fournissant des services destinés à des manifestations	3
Art. 46	avril 2014	Adaptation en raison de la modification de l'art. 26 OLT 2	1
<b>Annexes</b>			
Annexe 5	juillet 2014	Attribution des dispositions spéciales aux catégories d'entreprises : tablelle actualisée	2
<b>Table des matières</b>			
adaptée	mai 2014	Article 66 OLT 1	
adaptée	avril 2014	Article 26 OLT 2	
<b>Index</b>			
nouveau éliminé	mai 2014	Travaux souterrains dans les mines 166 Travaux interdits pour les femmes 166	
nouveau	avril 2014	Magasins de stations-service 027, 226, 242, 246	
<b>2013</b>			
<b>Commentaire complet</b>			
	mars 2013	Adaptation générale en fonction de la nouvelle structure des départements de l'administration fédérale	1
<b>Commentaires de la loi sur le travail</b>			

Art. 32	janvier 2013	Nouvelle teneur du texte de la loi selon le ch. 24 de l'annexe à la LF du 19 déc. 2008 (Protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation), en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janv. 2013. Harmonisation du commentaire dans les trois langues.	1
<b>Commentaires de l'ordonnance 2</b>			
Art. 12	juillet 2013	Article complété par un nouvel alinéa 1 <sup>bis</sup> .	2
Art. 47	juillet 2013	Application de l'al. 1 <sup>bis</sup> au lieu de l'al 1, art. 12 OLT 2 au personnel au sol du secteur de la navigation aérienne Ne concerne que le texte français : titre de chapitre corrigé "Eviter ou éliminer les perturbations d'exploitation des services de vol"	2 1
<b>Annexes</b>			
Annexe 3	nov. 2013	Modifications rédactionnelles et indication du prix pour l'examen médical et les conseils	2
<b>2012</b>			
<b>Commentaires de la loi sur le travail</b>			
Art. 35a	décembre 2012	Modification de l'illustration 035a-1	1
Art. 20	septembre 2012	Clarification d'une indication concernant les dimanches libres, qui pouvait être mal comprise.	2
Art. 4	avril 2012	Adaptation au texte de la loi de la liste des personnes qui peuvent travailler dans une entreprise familiale	2
Art. 51	mars 2012	Adaptation à la teneur du code pénal (arrêts: biffé)	2
<b>Commentaires de l'ordonnance 1</b>			
Art. 61	décembre 2012	Eclaircissement de la portée de l'article, lequel couvre aussi les actions exercées debout comportant des mouvements.	2
<b>Commentaires de l'ordonnance 2</b>			
Art. 48	nov. 2012	Nouveau renvoi à l'art. 12, al. 1, OLT 2	2
<b>Index</b>			
nouveau	décembre 2012	Activités exercées en station debout 035a, 161	
<b>2011</b>			
<b>Commentaires de la loi sur le travail</b>			
Art. 4	août 2011	Ajouté "partenaire enregistré" à la liste des personnes qui peuvent travailler dans une entreprise familiale	2
Art. 31	juillet 2011	Alinéa 3 : remplacé des explications par un renvoi à l'article 17 OLT 5	2
<b>Commentaires de l'ordonnance 1</b>			

Art. 76	août 2011	abrogé : éliminé	2
Art. 81	août 2011	Modifications de l'alinéa 1 concernant les membres de la Commission fédérale du travail	2
<b>Commentaires de l'ordonnance 2</b>			
Art. 27 et 45	janvier 2011	Dispositions spéciales relatives à l'article 10 al. 4: «en moyenne sur l'année civile» remplacé par «en moyenne par semaine civile»	2
<b>Annexes</b>			
Annexe 2	avril 2011	Les gares de Nyon, Sion, Vevey et Zurich Altstetten viennent s'ajouter à la liste prévue à l'art. 1 al. 1 de l'ordonnance et bénéficient de ce fait du statut de «centre de transports publics».	2
<b>Table des matières</b>			
adaptée	août 2011		
<b>Index</b>			
éliminé	août 2011	Inspections fédérales 176; Registres et autres pièces 176	
<b>2010</b>			
<b>Commentaires de la loi sur le travail</b>			
Art. 7	juillet 2010	Illustration 007-1 corrigée	2
Art. 42	juillet 2010	Mise à jour de l'organigramme	2
<b>Commentaires de l'ordonnance 1</b>			
Art. 20	juillet 2010	Mise à jour du texte concernant le plan d'équipes	2
Art. 30	juillet 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concrétisation de la notion d'indispensabilité pour des raisons d'exploitation au niveau de l'ordonnance.</li> <li>• Introduction d'une disposition supplémentaire selon laquelle le travail de nuit sans alternance est admis – pour autant que les autres conditions indiquées dans l'art. 30 OLT 1 soient remplies – si la majorité des travailleurs concernés demandent par écrit de renoncer à l'alternance entre travail de jour et travail de nuit parce que l'alternance n'est pas acceptable pour eux, en particulier pour des raisons personnelles ou familiales.</li> <li>• Adaptation rédactionnelle de l'art. 30 OLT 1.</li> </ul>	3  3  1
Art. 37, 38, 39	juillet 2010	Mise à jour des plans d'équipes	2
Art. 76	juillet 2010	Elimination du texte et de l'illustration plus actuels	2
Art. 80	juillet 2010	Alinéa 1, lettre c : modification de la dernière phrase	1
<b>Commentaires de l'ordonnance 2</b>			
Art. 7	avril 2010	Introduction d'un nouvel alinéa 2. Nouvelle possibilité de prolongation de la semaine de travail à 7 jours consécutifs pour les hôpitaux, cliniques et autres établissements de soins.	3



Art. 8a	avril 2010	Nouvelle disposition visant les hôpitaux et cliniques, introduisant une réglementation spéciale concernant le service de piquet avec des délais d'intervention de moins de 30 minutes.	3
Art. 10, al. 2	avril 2010	Introduction d'une nouvelle possibilité de prolongation du travail de nuit (lettre b).	2
Art. 15	avril 2010	Adaptation du commentaire pour tenir en considération l'introduction de nouvelles dispositions: art. 7, al. 2, 8a et 10, al. 2, let. b OLT 2.	3
Art. 16	avril 2010	Adaptation du commentaire pour tenir en considération l'introduction de nouvelles dispositions: art. 7, al. 2 et 10, al. 2, let. b OLT 2.	3
Art. 19a	avril 2010	Nouveau renvoi à l'art. 10, al. 2, let. a OLT 2.	1
Art. 31	avril 2010	Alinéas 1 et 2 : nouveau renvoi à l'art. 7, al. 1 OLT 2.	1
Art. 35	avril 2010	Alinéas 1, 2 et 3 : nouveau renvoi à l'art. 7, al. 1 OLT 2.	1
Art. 43	avril 2010	Alinéa 2 : nouveau renvoi à l'art. 7, al. 1 OLT 2.	1
<b>Annexes</b>			
Annexe 4	juillet 2010	Mise à jour des plans d'équipes	2
Annexe 5	juillet 2010	Mise à jour du tableau	2
<b>Table des matières</b>			
adaptée	avril 2010		
<b>Index</b>			
nouveau	avril 2010	délai d'intervention 208a	
<b>2009</b>			
<b>Commentaires de la loi sur le travail</b>			
Art. 5	janvier 2009	Modification du texte de la loi, alinéa 1: Modification des compétences Confédération - Cantons	3
Art. 7	janvier 2009	Modification du texte de la loi alinéas 1 et 3: Augmentation des compétences des cantons	3
Art. 19	janvier 2009	Nouvel alinéa 6: nombre maximum des dimanches où l'occupation du personnel est possible <u>sans</u> permis	3
Art. 41	nov. 2009	Modification du texte du commentaire en raison de la révision des art. 5 et 7 LTr (assujettissement des entreprises industrielles ainsi que procédure d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter)	2
Art. 61	janvier 2009	Modification du texte de la loi suite à la modification du CP	3
<b>Commentaires de l'ordonnance 1</b>			
Art. 5	janvier 2009	Alinéa 1: renvoi juridique	2
Art. 34	janvier 2009	Alinéa 4, phrase introductive et lettre b concernant la rotation en sens inverse	3

Art. 60	janvier 2009	Alinéa 2: Précisions concernant l'allaitement	2
Art. 66	janvier 2009	Clarification juridique en cours. Incompatibilité avec le principe d'égalité de traitement.	3
Art. 66	juillet 09	Délimitation du champ d'application	3
Art. 85, 86, 87	août 09	Modification du texte de l'ordonnance et du commentaire en raison de la révision des art. 5 et 7 LTr (assujettissement des entreprises industrielles ainsi que procédure d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter)	3
<b>Commentaires de l'ordonnance 2</b>			
Art. 26	janvier 2009	Précision de la définition des «stations de transports publics»	2
Art. 29	janvier 2009	Précision du champ d'application	3
Art. 31	janvier 2009	Précision du champ d'application	3
Art. 49	janvier 2009	Précision du champ d'application	3
Art. 51	nov. 2009	Délimitation du champ d'application.	2
<b>Annexes</b>			
Annexe 1	janvier 2009	Modification art. 2, titre avant l'art. 5; art. 5 à 7, 10, 11, 13 et 16 Abrogation du titre avant l'article 11	3
Annexe 2	janvier 2009	Modification art. 1: ajout de gares (Viège, Zurich Enge)	3
<b>Table des matières</b>			
adaptée	août 09		
<b>Index</b>			
nouveau	janvier 2009	Garden-Center 229, Travail du dimanche dans les garden-center 229 Société de production de films 231, films production de 231 Electricité 249, achat et vente de 249	
nouveau	août 2009	système d'information de la Confédération 185, système de documentation de la Confédération 185 système d'information des cantons 186, système de documentation des cantons 186	
nouveau	nov. 2009	maintenance activité de 251, entretien activité de 251	
éliminé	août 2009	registre des entreprises	
<b>2008</b>			
<b>Commentaires de la loi sur le travail</b>			
Art. 2	février 2008	Nouvelle référence à l'OLT 5	2
Art. 4	février 2008	Nouvelle référence à l'OLT 5	2
Art. 29	février 2008	Adaptation: Age de protection des jeunes travailleurs et OLT 5	3
Art. 30	février 2008	Nouvelle référence à l'OLT 5	2

Art. 31	février 2008	Nouvelle référence à l'OLT 5	3
Art. 42	février 2008	Nouvelle référence à l'OLT 5 Nouvel organigramme Conditions de travail	2
Art. 59	février 2008	Nouvelle référence à l'OLT 5	2
Art. 61	février 2008	Révision globale des dispositions générales du code pénal	3
<b>Commentaires de l'ordonnance 1</b>			
Art. 3	février 2008	abrogé	
Art. 6	février 2008	alinéa 2 abrogé	
Art. 38	février 2008	Nouvelle référence à l'OLT 5	2
Art. 69	février 2008	Nouvelle référence à l'OLT 5	2
Art. 77	février 2008	suppression du renvoi à l'art. 55 LTr alinéa 4 abrogé	2
<b>Table des matières</b>			
adaptée	février 2008		
<b>2007</b>			
<b>Commentaires de la loi sur le travail</b>			
Art. 55	nov. 2007	abrogé	
Art. 57	nov. 2007	abrogé	
Art. 58	nov. 2007	Adaptation de l'article suite à l'entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2007 de la loi sur le Tribunal administratif fédéral	2
<b>Commentaires de l'ordonnance 1</b>			
Art. 20	nov. 2007	plan d'équipes: nouveau logo	1
Art. 28	nov. 2007	modification du commentaire relatif à l'art. 58 LTr	1
Art. 37, 38, 39	nov. 2007	plans d'équipes: nouveaux logos	1
<b>Annexes</b>			
Annexe 4	nov. 2007	plans d'équipes: nouveaux logos	1
Annexe 5	nov. 2007	listes adaptées et nouveaux logos	2
<b>Index</b>			
adapté	nov. 2007		